

Berne, le 13 avril 2016

Communiqué de presse

Stratégie réseaux électriques

Le PLR veut garantir la sécurité de l'approvisionnement en électricité

Le PLR. Les Libéraux-Radicaux salue la volonté du Conseil fédéral d'accorder la priorité à la sécurité de l'approvisionnement en électricité de notre pays. En plus de la production et de l'approvisionnement, le transport est un pilier central. En effet, l'économie et la population sont dépendantes d'un approvisionnement en électricité continu et substantiel. Le PLR soutient les efforts du Conseil fédéral concernant l'optimisation, l'aménagement et l'expansion des réseaux électriques, car il est primordial de garantir la sécurité de l'approvisionnement en électricité. A ce titre, la sécurité de planification est également indispensable pour pouvoir garantir l'approvisionnement en électricité. C'est la raison pour laquelle il est important d'éviter des procédures longues et d'éventuelles oppositions.

Nous saluons la décision du Conseil fédéral d'accélérer les procédures lors de la mise en place d'infrastructures de réseaux électriques. L'optimisation des procédures permet ainsi d'assurer, à l'avenir, l'approvisionnement en électricité. Les réseaux présentent aujourd'hui des congestions qui vont encore s'accroître, étant donné que la structure d'approvisionnement en énergie est de plus en plus décentralisée. La possibilité de mandater des personnes extérieures à l'administration pour exécuter des procédures d'approbation des plans est également réjouissante. Il est cependant important que le Conseil fédéral règle les détails concernant les compétences des mandataires, les critères permettant de les choisir et l'attribution des mandats.

Un facteur de surcoût clairement défini

Pour les décisions relatives à la construction ou au remplacement des lignes souterraines ou aériennes, les critères de protection de la nature, de l'environnement ou de patrimoine, mais également les critères économiques doivent être dûment pris en considération. Avec l'adaptation du principe ORARE (Optimisation du Réseau avant Renforcement avant Extension), l'optimisation des coûts doit être garantie de manière cohérente. Le PLR considère que la mise en place d'un facteur de surcoût est juste. Cependant, il doit être clairement défini, afin que les oppositions puissent être évitées et que la sécurité juridique puisse être garantie. La marge de manœuvre dont le Conseil fédéral dispose pour fixer le facteur de surcoût est décevante. Cette dernière peut mener, selon la configuration, à d'importants écarts de coûts. Le PLR exige plus de transparence, afin de pouvoir garantir une sécurité juridique.

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour de la Suisse.**

Contacts

› Jacques Bourgeois, conseiller national, 079 219 32 33

Stratégie réseaux électriques

- › Benoît Genecand, conseiller national, 076 422 28 64
 - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
 - › Arnaud Bonvin, porte-parole Romandie, 079 277 71 23
-

Le PLR est le garant du modèle à succès suisse depuis 1848. Grâce à nos compétences économiques, nous assurons à la Suisse des conditions-cadre optimales, afin de préserver les emplois et d'en créer davantage. Nous nous engageons également pour les accords bilatéraux, mais refusons toute adhésion à l'Union européenne